

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 20 août 2018



Province de Québec
Régie incendie Nord Ouest Laurentides

Procès-verbal de la séance SPÉCIALE du conseil d'administration de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides tenue le lundi 20 août 2018 à 13h30 à la salle numéro 113 du parc Éco Touristique située au 737, rue de la Pisciculture à Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers ou maires (esse) respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean Bourassa, substitut	Amherst
Pascale Blais	Arundel
Maurice Plouffe	La Conception
Steve Perreault	Lac-Supérieur
Richard Pépin, substitut	Montcalm
Michel Bédard, substitut	Saint-Faustin-Lac-Carré

Absents :

Évelyne Charbonneau	Huberdeau
Jean-Pierre Monette	La Minerve

Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Maurice Plouffe, maire de la Municipalité de La Conception.

Le directeur et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Lacroix est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Maurice Plouffe, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance spéciale, il est 13h35.

Le conseil d'administration constate qu'un avis de convocation a été signifié conformément à l'article 597 du *Code municipal* ainsi qu'à la résolution numéro 019-2016 de la Régie.

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 20 août 2018



2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-205

Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par M. Michel Bédard
résolu unanimement des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'acquisition par crédit/bail avec résiduel d'un camion autopompe échelle usagée
4. Varia ou période de questions
5. Levée de la séance spéciale

3. AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR
L'ACQUISITION PAR CRÉDIT/BAIL AVEC RÉSIDUEL D'UN CAMION
AUTOPOMPE ÉCHELLE USAGÉE

2018-08-206

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la protection contre les incendies selon la constitution d'une régie intermunicipale à savoir : la municipalité d'Amherst, la municipalité d'Arundel, la municipalité d'Huberdeau, la municipalité de La Conception, la municipalité de Lac-Supérieur, la municipalité de La Minerve, la municipalité de Montcalm et la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration est assujéti aux articles 569 et suivant du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est assujéti à l'article 620 *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est assujéti aux articles 573 à 573.3.4 de la loi sur les cités et villes concernant l'adjudication des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie veut faire l'acquisition en crédit/bail avec résiduel d'un camion autopompe-échelle usagée;

Régie incendie Nord Ouest Laurentides
Assemblée SPÉCIALE du Conseil d'administration
tenue le 20 août 2018



CONSIDÉRANT QUE cette location sera financée à 50 % de la valeur sur un terme de 5 ans (60 mois) avec résiduel;

CONSIDÉRANT QUE la direction désire faire un appel d'offres pour cette acquisition;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. Jean Bourassa
appuyé par M. Michel Bédard
résolu unanimement des membres présents;

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie autorise le directeur et secrétaire-trésorier à effectuer le lancement des procédures d'appels d'offres pour l'acquisition par crédit/bail avec résiduel d'une autopompe échelle usagée.

QUE le directeur et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit et est mandaté pour assurer les suivis de la présente résolution.

ADOPTÉE

4. VARIA OU PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun varia ou question.

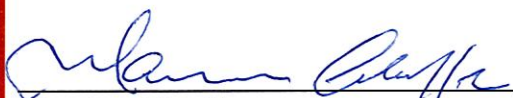
5. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

2018-08-207

Il est proposé par M. Richard Pépin
appuyé par Mme Pascale Blais
et résolu unanimement des membres présents

QUE la présente séance soit levée, il est 13h50.

ADOPTÉE


Maurice Plouffe
Président


Jean Lacroix
Directeur et secrétaire-trésorier